

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du Vendredi 8 avril 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 118 dont 118 en fonction.

Le 8 avril 2016 à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation du Président en date du 24 mars 2016.

### Sont présents, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Président :

Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 66 Membres sont présents et 10 Membres représentés, le quorum est atteint.

### Y assistent également :

- M. Jean-Marie SCHNOEBELEN, Maire de Balschwiller
- M. Eric BRINGEL, Maire de Buethwiller
- M. Paul MUMBACH, Maire de Dannemarie
- M. Pierre SCHMITT, Maire d'Eglingen et Président de la CCPA
- M. Gérard CHATONNIER, Maire de Retzwiller
- M. Fabien ULMANN, Maire de Seppois-Le-Haut
- M. Georges WALTER, Directeur des Services Lacs et Rivières au Département du Haut-Rhin
- M. Michel PFLIEGER de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Mme Sophie LOUIS de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin

Les représentants de la presse locale

L'équipe du SMARL: Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Le Président, M. Daniel DIETMANN, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

### Sont excusés:

M. Antoine ANTONY, Maire et Délégué de Bendorf, a donné pouvoir à M. Daniel DIETMANN, Maire et Délégué de Manspach

Mme Sylviane BAYSANG, Déléguée de Bendorf, a donné pouvoir à M. Joseph BERBETT, Maire et Délégué de Bisel

- M. Jean-Luc ROTH, Délégué de Bernwiller, a donné pouvoir à M. Bernard DELEURY, Délégué de Bernwiller
- M. Patrick VASSEUR, Délégué de Dannemarie, a donné pouvoir à M. Bernard GAUTHERAT, Délégué de Dannemarie
- M. Benoît SCHITTLY, Délégué de Hagenbach, a donné pouvoir à M. Pierre SCHAD, Délégué de Balschwiller
- M. Christophe KACHELHOFFER, Délégué de Hecken, a donné pouvoir à M. Christian HINDERER, Délégué de Falkwiller

Mme Régine FREYBURGER, Déléguée de Hecken, a donné pouvoir à Mme Dominique DUNIKOWSKI, Déléguée de Gildwiller

Mme Marie-Adrienne LEY, Déléguée de Heidwiller, a donné pouvoir à M. Christophe WEBER, Délégué de Wolfersdorf

M. Joël BERCHTOLD, Délégué de Montreux-Vieux, a donné pouvoir à M. Patrick MULLER, Délégué de Seppois-Le-Haut

Mme Laurence CHAN-KAM, Déléguée de Montreux-Vieux, a donné pouvoir à M. Yves BOEGLEN, Délégué de Friesen

M. Benoît BLONDE, Délégué de Diefmatten

M. Gilbert LEFEVRE, Délégué de Gildwiller, suppléé par M. Christian FISCHER

M. Claude MARTIN, Délégué de Hagenbach

Mme Estelle FREYBURGER, Déléguée de Hindlingen

Mme Céline DURA, Déléguée de Montreux-Jeune

M. Mathieu LAVARENNE, Délégué de Mooslargue

M. Jean-Louis BUCHER, Délégué de Mooslargue, suppléé par M. Jean-Pierre VETTER

M. Thierry GINDRE, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin Mme Emilie HENNIAUX, Chargée de missions à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse M. Joël BEHR, Comptable public

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### "Mesdames et Messieurs,

La réunion du Comité syndical de ce soir s'inscrit dans un contexte de réforme territoriale orchestré par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), et surtout de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Dans les faits, il s'agit d'organiser par la loi, sur l'intégralité du territoire français, la mise en œuvre effective des articles du code de l'environnement relatifs à l'eau.

Cela veut dire en clair que malgré la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Directive Cadre du 23 octobre 2000 et l'évolution du code de l'environnement, la grande majorité des communes françaises n'a pas fait du cycle de l'eau, une problématique majeure de leur quotidien. Cette négligence ayant entrainé de nombreux problèmes de pollution, de contamination, d'étiages et d'inondation, l'Etat et la représentation nationale ont choisi de durcir le ton en confiant les missions eau à l'intercommunalité, pour atteindre dans les plus brefs délais, les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne, et éviter les onéreux contentieux avec la communauté européenne.

Pour ceux qui, comme nous, le Syndicat mixte de bassin versant de la Largue, avons organisé avec les communes dès 1992, la gestion territoriale cohérente de l'eau du bassin versant, comme le demandait la loi, il n'y a pas grand-chose à rajouter. Nous sommes déjà dans les clous avec les outils préconisés : Syndicat de bassin versant, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et Commission Locale de l'Eau (CLE), Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Comités de Pilotage (COPILS), Natura 2000.

Nous sommes donc bons sur le fond, et il nous suffit simplement d'adapter la forme en évoluant vers l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et donc d'adapter nos statuts, pour nous synchroniser avec la nouvelle intercommunalité, et ses nouvelles fonctions. Cette évolution nous permettant ensuite d'adhérer naturellement à l'Etablissement Public Territorial de Bassin. de l'Ill (EPTB), et bénéficier des précieux atouts qu'il pourra nous apporter en matière de conseil, d'ingénierie, de matériel, et d'interconnexion avec les autres EPAGE. Le Département n'ayant plus vocation à s'occuper de l'eau à partir de 2020, l'émergence de l'EPTB s'inscrit entre autre comme une substitution technique et administrative du Département.

Dans le Haut-Rhin, nous serons les premiers à franchir ce pas en adoptant par nos statuts, une nouvelle relation avec une nouvelle intercommunalité qui grâce à nous, aura l'immense avantage de ne pas avoir à gérer la GEMAPI dans le bassin versant de la Largue.

Avec une pensée toute particulière pour l'énorme travail de défrichage qui a été réalisé en sollicitant le Ministère, la DREAL, la DDT, l'Agence de l'eau, le Département du Haut-Rhin, le Syndicat mixte Ehn Andlau Scheer, je remercie toute l'équipe du SMARL qui est parvenue à mettre de l'ordre dans le montage complexe de la partition qui nous est aujourd'hui demandée.

J'ai tenu à ce que la réunion d'aujourd'hui soit imprégnée d'une pédagogie particulièrement poussée, afin de rendre le nouveau schéma accessible à tous. J'en profite pour remercier M. Georges WALTER, Directeur des services Lacs et Rivières du Département du Haut-Rhin, qui est venu ce soir, pour appuyer notre démarche et notre adhésion au nouvel EPTB de l'Ill.

Dans ce contexte politico administratif réformateur, nécessaire mais complexe, il est important de garder la lucidité adéquate, pour donner la priorité à nos actions et projets d'optimisation du cycle de l'eau et des activités humaines qui s'y rattachent, pour permettre aux 40 264 habitants du territoire SAGE du bassin versant de la Largue, de disposer quotidiennement de 5 918 m3 d'eau potable non traitée et donc peu chère ; mais également d'une économie agricole dynamique organisée en économie circulaire et soucieuse de la préservation de la qualité des eaux et des milieux qui s'y rattachent ; et en plus de profiter également d'une politique d'optimisation régulatrice des inondations. A cet endroit, le SAGE révisé est une vitrine particulièrement démonstrative de notre feuille de route, qui nous trace un avenir qui vaut vraiment le coup d'être vécu, mais d'où il convient de ne pas exclure les conséquences des aléas climatiques.

En additionnant les potentialités humaines et économiques d'EPAGE dynamiques, à l'apport d'une ingénierie spécialisée synchronisatrice de l'EPTB, la réforme nous apporte la possibilité de respecter enfin la cohérence globale du cycle de l'eau à l'échelle de l'Alsace, comme le préconisent la Directive Cadre européenne Eau, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Au SMARL, depuis 1992, nous nous sommes toujours inscrits dans une politique de projets et d'innovations économes des deniers publics. Nous avons inscrit sur le territoire du SAGE de la Largue et son bassin versant une dynamique porteuse de multiples réussites dans le domaine de l'eau et de l'environnement, ainsi qu'une cohésion partenariale remarquable avec les usagers ; qu'ils soient agricoles, associatifs, économiques, éducatifs ou institutionnels. Cette réforme vient à point nommé pour amplifier nos actions, et nous permettre d'échanger avec tous ceux et toutes celles qui n'ont pas encore abordé ce chemin, où qui en ont emprunté d'autres. Cet EPAGE et cet EPTB vont nous permettre de faire équipe, de nous enrichir des outils nécessaires pour gagner l'avenir de l'eau.

Soyez toutes et tous les porteurs de l'optimisme de la volonté, en faisant équipe avec l'enthousiasme spontané des potentiels de la vie et donc de l'eau.

Que vivent les EPAGE et l'EPTB!"

### ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du samedi 24 octobre 2015 à Seppois-Le-Haut
- 2. Présentation pour approbation du projet de statuts de l'EPAGE Largue et secteur de Montreux
- 3. Evolution de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- 4. Déroulement de l'animation Natura 2000
- 5. Compte rendu des travaux de la Commission technique du SMARL
- 6. Présentation pour approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion
- 7. Affectation du résultat de fonctionnement
- 8. Etat d'avancement des travaux Orientations
- 9. Présentation pour approbation du budget 2016
- 10. Divers
- Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
- 3.Adhésion au Syndicat Mixte / EPTB du Bassin de l'Ill
- Le Comité syndical est d'accord

### 1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du samedi 24 octobre 2015 à Seppois-Le-Haut.

### Décisions prises par le Bureau le 22 mars 2016

- Prorogation de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 € (taux Euribor 3 mois + marge de 1.55 point)
- 2. Présentation pour approbation du projet de statuts de l'EPAGE Largue et secteur de Montreux

Le Président donne la parole à M. FAESSEL qui rappelle les missions du SMARL :

- la renaturation, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la prévention des inondations, l'optimisation des crues, les zones humides.
- l'animation du SAGE Largue et Natura 2000, les conseils aux communes membres, les conseils dans la gestion d'étangs, les projets partenariaux, la connaissance inventaires

### M. DIETMANN rappelle que :

- les Communautés de Communes se verront transférer automatiquement et obligatoirement en 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations définie par 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement : l'aménagement du bassin versant, l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection des écosystèmes et des zones humides.
- les communes garderont la compétence NON GEMAPI d'intérêt communautaire : le ruissellement et l'érosion des sols, la protection des eaux superficielles et souterraines, l'entretien des ouvrages existants, les dispositifs de surveillance des ressources, l'animation et la concertation du SAGE et de Natura 2000.
- En ce qui concerne l'assainissement et la distribution d'eau potable, rien n'est défini, selon les dires de M. le Préfet lors d'une réunion à HOUSSEN.

M. FAESSEL rappelle que le périmètre actuel du SMARL regroupe 55 communes + le Département du Haut-Rhin représentés par 112 Délégués.

Il retrace l'historique de l'évolution vers l'EPAGE et la direction susceptible d'être prise.

L'EPAGE Largue fonctionnera avec deux collèges, un collège GEMAPI avec 1 délégué par commune (nommé en 2017 par les communes puis en 2018 par les Communautés de Communes) et un collège NON GEMAPI avec 1 délégué par commune (nommé par les communes). Cette articulation permet de conserver une représentation quasi identique du territoire lors des comités syndicaux.

M. FAESSEL fait lecture du projet de statuts de l'EPAGE Largue et secteur de Montreux (en annexe) et présente un estimatif du coût de fonctionnement de l'EPAGE.

### Aujourd'hui

### Communes

Fonctionnement Général: 0,98 €/hab
 GEMAPI: 1,50 €/hab
 NON-GEMAPI: 0,46 €/hab
 Total: 2,94€/hab

### Demain

Communes

Fonctionnement Général:

0.49 €/hab

NON-GEMAPI:

0.46 €/hab

Total:

0,95 €/hab

Com Com:

Fonctionnement Général:

0,49 €/hab

GEMAPI:

1,50 €/hab

Total:

1,99 €/hab

M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, tient à féliciter le SMARL pour le travail fourni. Toutefois, il reproche à l'Etat de remettre en question les systèmes qui fonctionnent bien et d'abandonner de surcroît les exploitants agricoles qu'il verrait bien être associé dans cette nouvelle organisation.

M. DIETMANN répond qu'il n'est statutairement pas possible d'associer les organisations professionnelles à l'EPAGE, mais la profession agricole s'exprime dans la Commission Locale de l'Eau.

M. Rémy WITH, 1er Vice-Président du Conseil Départemental, félicite M. DIETMANN, les services du SMARL et du Département, M. WALTER ici présent pour la bonne collaboration.

Il rajoute que l'Alsace et plus particulièrement le Haut Rhin, sont en avance dans le domaine des rivières par rapport aux autres régions. Le Haut Rhin, avec son articulation service rivière/syndicats de rivière fait de la GEMAPI depuis longtemps (héritage du droit local), mais doit muter statutairement pour "rentrer dans les clous" de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Un amendement à cette loi pour garder ce qui fonctionne a été demandé, mais l'Alsace n'a pas été écoutée.

M. DIETMANN remercie M. WITH au nom du personnel du SMARL.

### Délibération CS/1/2016

### Structuration du SMARL en EPAGE du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux

Vu la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

Vu la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le Décret n°2015-1038 du 20 août 2015 relatifs aux EPTB et EPAGE,

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 octobre 2015 (Délégation spéciale au Président et au Bureau relative à la mise en place de la compétence GEMAPI),

Vu le projet de statuts présenté et discuté en séance permettant au SMARL une future structuration en EPAGE.

Considérant que les lois sur l'eau de 1992 et 2006 instaurent la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques à l'échelle globale des bassins versants,

Considérant que, depuis sa création en 1992, le SMARL, applique de manière pertinente les objectifs et prescriptions des dites lois de 1992 et 2006,

Considérant la solidarité de bassin versant que le SMARL a réussi à instaurer sur la vallée de la Largue et le secteur de Montreux, avec tous les acteurs et particulièrement la profession agricole,

Considérant la solidité administrative, technique et financière du SMARL dans son mode de gestion,

Considérant les résultats obtenus depuis plus de vingt ans en termes de qualité d'eau superficielle et souterraine, de retour d'espèces sensibles des cours d'eau, et de fonctionnalité des milieux aquatiques.

Le Comité syndical décide à l'unanimité moins deux abstentions (MM. Bertrand IVAIN et Christian STIMPFLING, Délégués de SAINT-BERNARD)

- de valider le projet de création de l'EPAGE du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux
- d'approuver le projet de statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux, présenté en séance et annexé au présent procès-verbal
- de donner tout pouvoir au Président et à son Bureau pour mener les démarches nécessaires à la structuration du SMARL en EPAGE

M. DIETMANN remercie les Délégués pour la confiance accordée, et de manière symbolique remet un présent à M. Jean-Marc RUFF, Conseiller Municipal de la commune de Buethwiller, assidu depuis la création du SMARL en 1992, au même titre que M. WITH, Conseiller Départemental et M. DIETMANN, Président et Maire de la commune de Manspach.

### 3. Adhésion au Syndicat Mixte / EPTB du Bassin de l'Ill

M. DIETMANN remercie M. WALTER pour sa présence et lui donne la parole.

M. WALTER explique la vocation de l'Etablissement Public Territorial de Bassin. de l'III (EPTB) : L'EPTB facilité à l'échelle du bassin la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides.

Au premier janvier 2018, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations qu'elle peut transférer par adhésion à l'EPAGE.

L'EPAGE assure au niveau du sous bassin versant, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux et l'EPAGE peut adhérer à l'EPTB.

- M. WITH précise que l'exercice de transformation du service rivière en EPTB est particulièrement complexe juridiquement, mais est primordial pour pérenniser l'ingénierie et le partenariat développés depuis des années. Créer un EPTB sur l'Alsace permettra également de conserver les financements Alsaciens pour l'Alsace, plutôt que de les voir diluer dans une grande région.
- M. WALTER parle du financement de l'EPTB qui peut prélever une surredevance sur le prélèvement, ce qui permet de rétribuer les bons élèves de l'amont par les bénéficiaires en aval et d'avoir une solidarité à l'échelle de tout le bassin versant de l'Ill.
- M. WALTER rappelle que M. DIETMANN appuie la mise en place de l'EPTB de par ses fonctions nationales et celles occupées à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- M. WAECHTER demande où en est la négociation avec l'Eurométropole et la Région
- M. WALTER répond que la Région a donné un avis favorable, mais qu'il faut tenir compte de l'ACAL.
- M. WAECHTER souhaite qu'un moyen de mutualisation avec les services de la Région soit trouvé.
- M. WALTER pense que l'EPTB étant à la carte, cela ne sera pas un problème.
- M. WALTER fait lecture du projet de statuts de l'EPTB du Bassin de l'Ill. (en annexe).

### Délibération CS/2/2016

### Adhésion au projet de Syndicat Mixte/EPTB du bassin de l'Ill

Vu la présentation du projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill,

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL)

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du district Rhin qui prévoit la création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de l'Ill.

Considérant que le périmètre du SMARL est inclus dans le périmètre du bassin élémentaire de l'Ill, Considérant qu'il est pertinent de mutualiser les moyens d'ingénierie à l'échelle du bassin de l'Ill Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill pourra contribuer à financer des actions de restauration des cours d'eau et de préservation des ressources en eau, Considérant qu'il est nécessaire de créer un syndicat mixte fédérant les syndicats de rivière.

### Le Comité Syndical:

- Approuve le projet de création du Syndicat Mixte du Bassin de l'III.
- Désigne M. Daniel DIETMANN, Président du SMARL comme délégué au sein du Comité Syndical du Bassin de l'Ill
- Soutient la demande de labellisation du Syndicat Mixte du Bassin de l'III en tant qu'EPTB de l'III.

Le Président remercie le Comité pour la confiance accordée et souligne le symbole fort de cette décision, l'III et la Largue qui naturellement et politiquement se rejoignent.

### 4. Evolution de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

M. DIETMANN donne la parole à M. FAESSEL, animateur SAGE.

M. FAESSEL présente l'arrêté du 23 mars 2016 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Largue. La CLE est composée d'un collège des ELUS regroupant 14 Membres désignés par l'association des Maires, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le SMARL et le PETR du Sundgau. Elle est également composée d'un collège des usagers de 7 Membres et d'un collège des représentants de l'Etat de 7 Membres.

M. FAESSEL présente le lancement de l'étude « filière Herbe » pour laquelle le SMARL a été lauréat de l'Appel à Projet collectivités-captages de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) en novembre 2015. La Chambre d'Agriculture de Région Alsace et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace ont commencé leurs travaux suite à la réunion de lancement du 22 janvier 2016. Les retours de la première partie de l'étude seront présentés à la fin du premier semestre 2016.

La Chambre d'Agriculture a pris contact avec le SMARL pour mener un projet de renaturation du Largitzenbach entre Moernach et Bisel. Ce projet se compose de 4 étapes : diagnostic, plan d'action, travaux, évaluation.

Le SAGE est actuellement en cours de signature à la Préfecture du Haut-Rhin. La Commission Locale de l'Eau est fortement impliquée dans la mise à jour des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés du Haut-Rhin portés par l'AERM et la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin dans l'ensemble des trois thématiques (milieux aquatiques, assainissement et agriculture).

### 5. Déroulement de l'animation Natura 2000

M. DIETMANN donne la parole à M. BRETON, animateur Natura 2000.

Depuis le dernier Comité Syndical, le SMARL a animé mardi 2 décembre 2015, le Comité de Pilotage des sites Natura 2000. Au cours de celui-ci l'avancement de l'animation, les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), la réglementation sur les espèces protégées et sur les

évaluations des incidences Natura 2000 ont été présentés par le SMARL, la chambre d'agriculture et la DDT68.

Le SMARL a également poursuivi l'animation de l'adhésion aux chartes et aux contrats Natura 2000. La commune de Heimersdorf a ainsi adhéré à la charte du site Sundgau, région des étangs. Un contrat forestier est également en projet. Les premières chartes Natura 2000 ont été signées il y a bientôt 5 ans et les signataires vont avoir la possibilité de renouveler leur adhésion.

### Connaissance des espèces et actions de protection:

### Chauves-souris et oiseaux

L'occupation de ponts et d'églises par les chauves-souris et par les oiseaux a été mise en évidence sur le bassin de la Largue. L'église de Bisel qui abritait auparavant une colonie de chauves-souris a été aménagée, afin de permettre leur retour. La prise en compte des chauves-souris et des oiseaux est prévue lors de l'aménagement de ponts et d'églises. Les communes sont invitées à contacter le SMARL lors d'intervention sur ces édifices.

### Sonneur à ventre jaune

Le SMARL a accompagné un propriétaire de parcelles sur lesquelles des crapauds Sonneur à ventre jaune sont présents, afin de prendre en compte l'espèce. Lors de la remise en état de son chemin, plusieurs ornières ont ainsi été conservées et de nouvelles ornières à destination du Sonneur ont été créées. Des projets de création d'ornières à Sonneur sont en cours dans des secteurs favorables à l'espèce au golf de la Largue de Mooslargue et sur des parcelles gérées par l'ONF.

### Prospections naturalistes

Les prospections naturalistes vont se poursuivre cette année.

### Actions de communication

Le SMARL a rédigé plusieurs articles dans des bulletins communaux fin 2015 et reste disponible pour en rédiger de nouveaux en 2016. Le SMARL poursuit également la mise à jour du site Internet. Une sortie Natura 2000 sur le Sonneur à ventre jaune aura lieu dimanche 5 juin à Liebsdorf.

### 6. Compte rendu des travaux de la Commission technique du SMARL

M. Christophe Weber, Président de la Commission Technique relate la tenue de la 3ème séance de la Commission le 6 février dans la commune nouvelle de Bernwiller qu'il remercie vivement pour son accueil chaleureux.

Le thème de la qualité des eaux souterraines a été abordée avec pour support, la présentation, par M. Mathieu Ditner, Maire délégué de la commune nouvelle de Bernwiller, de la filière "Miscanthus" et du partenariat réussi entre la Profession Agricole et la collectivité à Bernwiller et Ammertzwiller. Ce partenariat permet d'assurer notamment:

- aux agriculteurs un revenu stable sur le long terme (convention de rachat de la récolte de miscanthus)
- à la collectivité de bénéficier d'un combustible (copeaux de miscanthus) local à moindres frais pour alimenter les chaufferies collectives
- aux consommateurs d'eau potable de bénéficier d'une ressource de meilleur qualité (la culture du miscanthus ne nécessitant aucun intrant).

Lors de cette réunion le parallèle a été fait avec l'étude sur la filière herbe lancée à l'initiative du SMARL pour tenter d'initier d'autres partenariats gagnant/gagnant. Un partenariat réussi entre collectivité et agriculteurs "gagnants/gagnants" avec la création d'une filière agricole pérenne (contrats de 15 ans), la mise à disposition d'une énergie durable "bon marché" et la qualité des eaux souterraines améliorée.

M. DIETMANN remercie M.WEBER et invite les délégués à suggérer des sujets techniques.

# 7. Présentation pour approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion : Délibération CS/3/2016

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical Le Président se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. Pierre SCHAD, Vice-Président Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Resultats a la clo l'exercice précédent	Resultats a la cloture de l'exercice précédent	Operations de l'exercice	de l'exercice	l'exercice	cice
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 179.31	201 549.49	241 021.59		42 651.41
SECTION D'INVESTISSEMENT		19 794.96	181 477.68	145 535.73	16 146.99	
TOTAUX		22 974.27	383 027.17	386 557.32		+ 26 504.42

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen. 3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés. Excédent brut de l'année : - 10 000.00 26 504.42

Restes à réaliser :

Excédent réel corrigé :

+ 16 504.42E

4° Approuve le compte de gestion 2015 présenté par le Comptable Public

### 8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 : Délibération CS/4/2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 Considérant les résultats suivants du compte administratif 2015, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

Section d'investissement (recettes): + 145 535,73 Section d'investissement (dépenses): - 181 477,68

Résultat brut (- déficit + excédent) : - 35 941,95 Résultat N-1 reporté : + 19 794,96

Résultat brut cumulé - 16 146,99 € affecté en ligne 001 dépenses d'investissement

Restes à réaliser dépenses - 22 000,00 Restes à réaliser recettes + 12 000,00

Résultat net (- besoin de financement + financement disponible) - 26 146,99

Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit) + 42 651,41

Affectation du résultat en investissement (c/1068) + 26 146,99 €

Résultat reporté en fonctionnement + 16 504,42 € affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

### 9. Etat d'avancement des travaux - Orientations

M. LIENERT présente l'état d'avancement des travaux.

### Programme Biennal de Restauration DCE 2015

### L'Elbach

Des travaux de reprise de la ripisylve de l'Elbach ont été réalisés à Wolfersdorf (dégagement des réseaux électriques rue du canal) et sur les tronçons compris entre les ouvrages d'art du contournement routier de Retzwiller. Plusieurs embâcles ont été extraits sous lesdits ouvrages d'arts, des cépées d'aulnes en déstabilisation ont été reprises et un débouchage conséquent du lit mineur a été réalisé suite à un entretien agricole (broyage) inadapté.

### La Suarcine

L'ensemble du linéaire situé à l'aval de la commune de Magny a été traité. Le boisement arborescent constitué en majeur partie d'Aulnes Glutineux est fortement impacté par la moisissure Phytophtora, une dizaine de chablis a donc été traitée tout comme une dizaine d'embâcles remobilisée sous forme de peigne.

### Le Traubach

Un passage a été réalisé sur le linéaire urbain de Traubach le Bas pour limiter le risque d'exposition aux crues des maisons d'habitation sises en bordure de zone inondable. Plusieurs cépées de saules blancs ont été reprises et un imposant embâcle a été remobilisé en peigne pour stabiliser l'importante anse d'érosion engendré en rive droite à l'amont du pont de la rue de Buethwiller.

### La Largue

Les travaux de reprise de la ripisylve de la Largue à l'aval de Spechbach se poursuivent. L'ampleur des travaux est très conséquente du fait d'une ripisylve vieillissante. Des très nombreuses cépées de saules blancs monumentales sont présentes et nécessitent un temps d'intervention conséquent. Par ailleurs et

suite à l'accord d'un agriculteur, un linéaire de près de 2km a entièrement été revégétalisés (plus de 500 plants).

### Les aménagements de rivières

La reprise d'un enrochement sec à Ueberstrass (estimatif 5 000 €)

La déstabilisation du chemin dit du Septergass s'est fortement accélérée suite aux coups d'eau successifs de l'hiver, le rendant impraticable. Les travaux de mise en place d'un enrochement sec pour sa restabilisation sont prévus pour démarrer dans le mois en cours. Sont prévus 40 mètres linéaires d'enrochements secs (sans béton).

La reprise d'un seuil en effondrement sur le Traubach à Bretten (estimatif 5 000 €) reste à réaliser.

### L'entretien de terrain

Le linéaire urbain de la Largue à Courtavon a été fortement artificialisé par le passé (lit mineur élargi, berges bétonnées et nombreuses passerelles de franchissement), il en découle un problème de sursédimentation augmentant très sensiblement le risque d'inondation des maisons d'habitation. Une opération d'arasement (rabotage) des îlots a été réalisée. Dans le même temps, 2 grands peupliers et 2 grands saules blancs ont été abattus au droit du foyer communal pour des raisons de sécurité.

De nombreux embâcles ont été traités sur la Largue à Ueberstrass, Friesen, Saint-Ulrich et Gommersdorf. Les refus d'embâcles sont systématiquement remobilisés sous forme de peigne, ces interventions sont également l'occasion d'alléger quelques grosses cépées de saules, d'aulnes ou de frênes chalarosés.

D'autres embâcles ont déjà été repérés, notamment à Seppois le Haut et le Bas, ainsi qu'à Wolfersdorf (pont canal).

Reste à réaliser une reprise de la ripisylve du Weihergraben au droit de la D18I à Illfurth.

Le Président expose les orientations budgétaires :

### La Largue à Courtavon

La commune de Courtavon, entrée au SMARL en 2008, n'a jamais bénéficié d'une opération globale de restauration de la ripisylve de la Largue sur son ban. Les boisements rivulaires présentent donc un âge avancé et une relative pauvreté diversitaire (ripisylve essentiellement constituée de très vieux saules blancs pour la plupart effondrés). Le SMARL souhaite intervenir pour reprendre cette ripisylve en recépant la majeur partie des saules blancs et en réalisant d'importantes plantations de diversification. Le linéaire estimé représente près de 6 km de cours d'eau.

### Reconquête des continuités écologiques

Le territoire du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux est historiquement tourné vers l'agriculture, élevage laitier et céréaliculture. Une des principales caractéristiques de ce territoire est la multiplicité de petites exploitations liées à un parcellaire très morcelé (multitude de petites parcelles). Ce fractionnement du foncier agricole engendre, par endroit un fort morcellement des petits affluents et rus de tête de bassin, chaque exploitant disposant d'un ouvrage de franchissement pour accéder à sa parcelle. Ces ouvrages de franchissement (pour la plupart du temps des busages ou dalots) sont souvent de taille modeste mais représentent quasi-systématiquement un obstacle à la continuité écologique, pour les poissons, les sédiments ou les deux. Anciens pour la plupart, ils présentent souvent un état général dégradé et un sous dimensionnement engendrant érosion, contournement et perturbation du régime d'écoulement des crues. Le SMARL souhaite pouvoir intervenir sur ces ouvrages pour rétablir les continuités et ainsi tendre vers les objectifs imposés par l'Europe. Un objectif de traitement de cinq ouvrages/an semble possible, en comptant une moyenne de 5000€/ouvrage.

Ces deux programmes de travaux sont PAOT (Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé 68) compatibles et ouvrent ainsi un subventionnement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

Les décisions du Comité syndical sont :

### Délibération CS/7/2016

### Mise en œuvre d'un réseau de mesures de la qualité des eaux et des étiages

Considérant l'objectif (I.1)-4 Suivre l'évolution de la qualité de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Largue :

Disposition D.14: Suivi de la qualité physico-chimique des affluents de la Largue et Secteur de Montreux

Disposition D.22: Suivi des étiages",

Considérant l'absence de données sur la qualité phisico-chimique sur les principaux affluents de la Largue et les cours d'eau du secteur de Montreux

Considérant les objectifs du SMARL d'atteinte du bon état écologique prescrit par la Directive Cadre sur l'Eau,

Le Comité syndical décide

- de mettre en place un réseau de mesure de la qualité phisico-chimique des cours d'eau.
- d'acquérir le matériel nécessaire aux prélèvements sur site (entre autre : courantomètre, électromagnétique, appareil de mesures multiparamètre : oxygène, pH...) pour un montant prévisionnel de 12 000 € T.T.C.
- d'inscrire le montant prévisionnel de 12 000 € à l'article 2158 du budget 2016

Le Comité syndical autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

### Délibération CS/8/2016

### Programme d'investissement 2016

## Renaturation de la Largue à Courtavon et reconquête des continuités écologiques

Considérant l'état d'abandon dans lequel se trouve la ripisylve de la Largue à l'amont et à l'aval de la zone urbaine de Courtavon,

Considérant qu'aucune opération globale de renaturation n'a été menée sur ledit tronçon,

Considérant le morcellement engendré par les ouvrages agricoles sur les petits cours d'eau de tête de bassin,

Considérant les objectifs du SMARL d'atteinte du bon état écologique prescrit par la Directive Cadre sur l'Eau,

Considérant le Plan d'Actions opérationnel Territorialisé du Haut Rhin,

Le Comité syndical décide d'inscrire au budget prévisionnel 2016 :

- Une opération de renaturation du linéaire « non urbain » de la Largue à Courtavon pour un estimatif de 36 000 euros TTC
- Un programme d'intervention sur les ouvrages agricoles en têtes de bassin pour un estimatif de 30 000 euros TTC

Le Comité syndical autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

### 10. Présentation pour approbation du budget 2016

### Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau » : Délibération CS/5/2016

Sur proposition de Monsieur Pierre SCHAD, Vice-Président, le Comité syndical décide à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Daniel DIETMANN Président de l'association de la Maison de la Nature)

- d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 2 300 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2016.
- d'inscrire la somme de 2 300 € à l'article 65738 du budget 2016.

### Cotisations communales : Délibération CS/6/2016

Pour équilibrer le budget 2016, le Comité syndical décide de porter la valeur du point à 1 422,04 €, et de fixer le seuil de participation maximum des communes à 4,70 €/habitant/an.

Le Président précise que la cotisation moyenne par habitant au SMARL est de 2,94 € en 2016.

Le Président présente le projet de budget 2016 chapitre par chapitre.

### Section de fonctionnement :

### En recette:

002 Résultat de fonctionnement reporté : 16 504,42 €

Chapitre 74 : 235 080 € Chapitre 013 : 700 € Chapitre 042 : 3 084 € Total : 255 368,42 €

En dépense :

Chapitre 011 : 34 550 €
Chapitre 012 : 157 060 €
Chapitre 65 : 12 930 €
Chapitre 66 : 3 500 €
Chapitre 023 : 30 135,42 €
Chapitre 042 : 17 193 €
Total : 255 368.42 €

### Section d'investissement :

### En recette:

Reste à réaliser : 12 000,00 € Chapitre 10 : 31 659,99 € Chapitre 13 : 154 100 € Chapitre 021 : 30 135,42 € Chapitre 040 : 17 193,00 €

Total: 245 088,41 €

### En dépense :

Restes à réaliser : 22 000 €

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 16 146,99 €

Chapitre 16 : 6 600 € Chapitre 20 : 60 100 € Chapitre 21 : 64 000 € Chapitre 23 : 66 000 € Chapitre 040 : 3 084 € Chapitre 020 : 7 157,42 €

Total : 245 088,41 €

Le Comité syndical débat sur l'orientation budgétaire 2016 et approuve le budget 2016 par chapitre. Le budget 2016 s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	Recettes
Section de fonctionnement	255 368,42 €	255 368,42 €
Section d'investissement	245 088,41 €	245 088,41 €

### 11. Divers

Aucun point divers n'est évoqué.

Le Président clôt la séance à 22 heures 30 et invite l'assistance au vin d'honneur.